

BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES (ODGP)



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Les chefs des bureaux et des bureaux de programme du Conseil de l'Europe rencontrent la Secrétaire générale Marija Pejčinović Burić à l'occasion de leur réunion semestrielle en novembre 2019 à Strasbourg

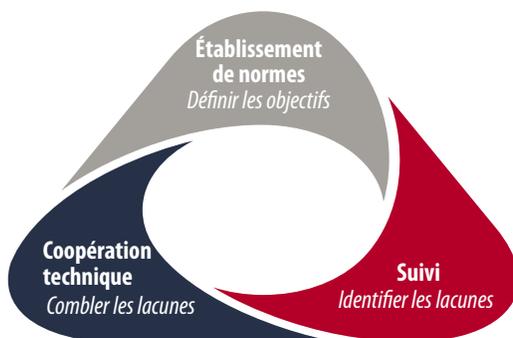
■ Le Conseil de l'Europe est une des principales organisations apportant son soutien aux droits de l'homme, à l'Etat de droit et la démocratie. Le Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) conçoit et coordonne ces activités de coopération dans les États membres et le voisinage. Le soutien est entrepris pour aider les pays à atteindre les normes européennes dans ces domaines, apportant une contribution significative à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

■ L'ODGP assure la planification stratégique, mobilise des ressources extrabudgétaires et soutient la mise en œuvre des activités de coopération. L'ODGP est également responsable de 17 bureaux situés dans les États membres et dans le voisinage. Il existe deux types de bureaux: les Bureaux du Conseil de l'Europe, qui représentent le Secrétaire Général et mettent en œuvre des projets, et les Bureaux de programme, créés uniquement pour la mise en œuvre de projets. Les Bureaux jouent un rôle actif dans l'identification et la mise en œuvre des projets et dans la collecte de fonds.

Programmes de coopération : l'une des principales missions du Conseil de l'Europe

■ Les activités du Conseil de l'Europe s'articulent autour des trois grands axes: l'activité normative (droit international), les mécanismes de suivi, notamment les mécanismes contraignants (contrôle du respect des normes) et les activités de coopération (visant à remédier aux insuffisances).

■ Les activités normatives, les mécanismes de suivi et les activités de coopération font souvent référence au « triangle dynamique » du Conseil de l'Europe, qui fait partie de la valeur ajoutée unique de l'Organisation.



Ce triangle fait le lien entre :

- ▶ Les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, d'Etat de droit et de démocratie, élaborées par l'Organisation depuis 1949.
- ▶ Les conclusions et les recommandations des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, qui recensent les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires, sur la base des conventions de l'Organisation.
- ▶ Les programmes de coopération établis en grande partie à partir des conclusions du suivi afin d'accompagner les efforts déployés par les bénéficiaires pour appliquer les normes du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont officiellement lancé un programme régional conjoint en Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) en novembre 2019.



Programmation stratégique

■ L'ODGP joue un rôle important dans la formulation des priorités du programme d'activités du Conseil de l'Europe et veille à leur traduction en programmes de coopération coordonnés dans les États membres et au-delà. Pour ce faire, il s'appuie largement sur l'expertise des différents services du Conseil de l'Europe.

■ L'ODGP assure la programmation stratégique principalement sous la forme d'une planification par pays et régionale (plans d'action et documents de coopération). Il contribue à la formulation des priorités pour le Programme le Budget bisannuel de l'Organisation, supervise les ressources extrabudgétaires et coordonne la mise en œuvre des activités dans le cadre de son mandat. Il conseille également le Secrétaire général sur les questions concernant les programmes, comme par exemple les façons de répondre face aux nouveaux défis survenant dans les États membres et dans les pays voisins.

■ Les plans d'action et les documents de coopération sont adoptés par le Comité des Ministres, l'organe exécutif du Conseil de l'Europe, après consultation étroite avec les autorités nationales.

Coopération en Europe

■ Les plans d'action nationaux ou régionaux fixent les actions prioritaires dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Ils sont élaborés avec les autorités nationales, en consultation avec les ministères des Affaires étrangères et d'autres ministères spécialisés et partenaires. Des consultations approfondies ont également lieu avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, notamment les donateurs, afin d'assurer une approche coordonnée de la coopération mise en œuvre sur le terrain.

■ Ces projets, qui sont définis dans des accords de coopération, reçoivent des fonds de diverses sources, la majeure partie provenant des contributions volontaires des États membres et d'autres donateurs, comme les institutions internationales et les États observateurs. Beaucoup de ces projets sont mis en œuvre en tant que programmes conjoints entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

■ Le suivi et la surveillance, y compris l'évaluation et l'audit, ainsi que la gestion des risques et les enseignements tirés constituent une partie importante du cycle des programmes de coopération du Conseil de l'Europe.

Coopération dans les pays du voisinage

■ Le Conseil de l'Europe comprend 47 États membres et cinq États observateurs. Le secteur de la coopération a une portée encore plus large. Cette coopération s'appuie sur la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, qui se concentre sur les secteurs où l'Organisation a une valeur ajoutée spécifique, par ses conventions et ses normes. Le soutien aux régions voisines vise à faciliter la transition politique démocratique, à promouvoir la bonne gouvernance, à renforcer l'action régionale du Conseil de l'Europe dans la lutte contre les menaces transfrontalières et à poursuivre la création d'un espace juridique commun pour l'Europe et les régions voisines.

Plans d'action et accords de coopération

- ▶ Plan d'action pour l'Arménie 2019-2022
- ▶ Plan d'action pour l'Azerbaïdjan 2018-2021
- ▶ Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021
- ▶ Plan d'action pour la Géorgie 2020-2023
- ▶ Plan d'action pour la République de Moldova 2021-2024
- ▶ Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2022
- ▶ Plan d'action pour le Belarus 2019-2021
- ▶ Aperçu des activités de coopération au Kosovo*
- ▶ Partenariat de voisinage avec le Maroc 2018-2021
- ▶ Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021
- ▶ Priorités de coopération de voisinage avec le Kazakhstan 2019-2022

*Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Levée de fonds et relations avec les donateurs

■ L'ODGP est chargé de coordonner la levée de fonds pour le Conseil de l'Europe. Les ressources extrabudgétaires complètent le budget ordinaire de l'Organisation et sont essentiellement utilisées pour les programmes de coopération (en Europe et dans les régions voisines). Grâce à sa stratégie proactive de mobilisation des ressources, à l'instauration de relations étroites et à la promotion d'accords-cadres de long terme avec les donateurs, le volume et la cohérence des ressources extrabudgétaires sont en progression. Au cours de la dernière décennie, les recettes extrabudgétaires ont plus que doublé pour atteindre 72,9 millions d'euros en 2020.

■ L'appel et l'acceptation des contributions volontaires concernent les priorités du Conseil de l'Europe en matière de coopération établie par le Comité des Ministres dans le cadre du programme et du budget ainsi que des plans d'actions spécifiques de l'Organisation. Le Conseil de l'Europe accepte des contributions volontaires des États membres, des États observateurs, des États non-membres, de l'Union européenne, des organisations et fondations internationales, du secteur privé et des particuliers qui partagent pleinement les objectifs et les valeurs de l'Organisation.

Soutien aux activités de coopération de l'Organisation

■ L'ODGP assure la gestion de ces ressources financières extra-budgétaires ainsi que la coordination de la mise en œuvre des projets sur le terrain et l'établissement de rapports aux donateurs.

■ L'ODGP assure également un certain nombre d'autres fonctions transversales, comme la direction des outils de gestion des projets de développement. Cela inclut la méthodologie de gestion de projet spécifique du Conseil de l'Europe pour le secteur de la coopération (PMM), qui soutient la mise en œuvre d'une approche des droits de l'homme, y compris l'intégration de la dimension de genre, dans l'ensemble des programmes de coopération.

Portée et impact (janvier 2021)

- ▶ La coopération instaurée par le Conseil de l'Europe soutient actuellement 38 pays et territoires.
- ▶ Les programmes de coopération comprennent plus de 5 000 activités diverses.
- ▶ Elle contribue aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, notamment:
 - ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces »
 - ODD 5 « Égalité entre les sexes »
 - ODD 8 « Travail décent et croissance économique »
 - ODD 3 « Bonne santé et bien-être »
 - ODD 4 « Éducation de qualité » et
 - ODD 11 « Villes et communautés durables »
- ▶ Elle rassemble 400 employés dans les bureaux extérieurs en plus de ceux travaillant au siège.
- ▶ Le budget total de la coopération continue est supérieure à 200 millions d'euros.

Partenariat étroit avec l'Union européenne

■ L'Union européenne est un partenaire politique prééminent du Conseil de l'Europe. Ce partenariat très étroit, établi entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sur plus de deux décennies, trouve aussi un écho politique et financier dans les programmes conjoints fondés sur des valeurs et des objectifs communs qui favorisent la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe et au-delà.

■ Ce partenariat comprend désormais des cadres de coopération à grande échelle, qui sont de vastes programmes pluriannuels, conçus de façon géographique :

- ▶ la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie 2019-2022 (Facilité horizontale) dans la région de l'élargissement de l'UE,
- ▶ le Partenariat pour une bonne gouvernance 2019-2021 (PGG) dans les pays du Partenariat oriental,
- ▶ le Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée 2020-2022 (Programme Sud IV) dans les pays du voisinage méridional et,
- ▶ le Programme 2020-2023 pour l'État de droit en Asie centrale.

■ Un accord entre la DG REFORME de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe constitue la base d'une action adaptée aux besoins des États membres de l'UE afin de soutenir des réformes structurelles dans les domaines de l'État de droit, de la protection des droits de l'homme et d'une gouvernance démocratique efficace.

Présence extérieure

■ L'ODGP coordonne les ressources administratives, financières, logistiques et humaines et assure la gestion financière des programmes mis en œuvre par les bureaux du Conseil de l'Europe et les bureaux de programmes.

■ Le Conseil de l'Europe dispose de bureaux à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest, Chisinau, Erevan, Kiev, Moscou, Podgorica, Sarajevo, Skopje, Tbilissi, Tirana, Venise ainsi qu'à Pristina, Rabat et Tunis.

■ Il existe aussi des bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles, Genève, Vienne et Varsovie, qui sont chargés des contacts avec les institutions et les organisations internationales.

CONTACTS

odgp@coe.int

www.coe.int/programmes

[@CoE_ODGP](https://twitter.com/CoE_ODGP)

Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP)

Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tél : + 33 (0)3 90 21 56 54

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE